



Groupe SFPI confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 22 décembre 2016 - Groupe SFPI annonce continuer à respecter les critères d'éligibilité initiaux au PEA-PME tels que prévus par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir, avoir moins de 5 000 salariés, ainsi qu'un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, les actions Groupe SFPI peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Prochaine communication

23 Février 2017 : publication du chiffre d'affaires 2016

Carte d'identité

Ticker : SFPI

Code ISIN : FR0004155000

Contacts société

Pierre-Paul Fini

Tél : +33 1 46 22 09 00

Email : ppfini@groupestfpi.com